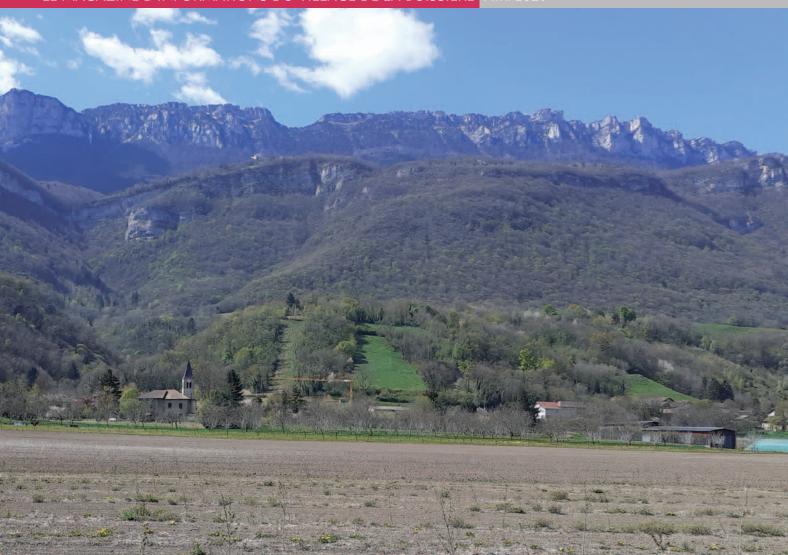
n°**73**

Le Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE Avril 2021



La Buissière en chiffres... Démographie et Économie P.2 Le mot de la Maire P.3 Urbanisme P.4 - 5 | Plan communal de sauvegarde P.6 | Travaux Point d'Étape... P.7 | Finances P.8 - 9 | Bien vivre ensemble P.10 | Economie P.11 | Les Vergers de La Peyrat P.12 | La « Ferme du Centre » P.13 | L'EARL Dauphi-Noix P.14 | L'exploitation Charpiot P.15 | La Ferme Masset P.16 | La famille Tardy-Covet P.17 | PAEN • Bassin de vie • Réunion forêt **P.18** | Economie Entreprises **P.19** | Vie Sociale **P.20**

INTERCOMMUNALITÉ

SIEEM • Interview de Katia, Murielle et Séverine P.21 | Syndicat Intercommunal de

l'Alpe (SI Alpe) P.22 **ASSOCIATIONS**

Loisirs & Sports • La Licorne P.23 | Balade Autour du Livre P.24

INFORMATIONS Ça s'est passé à La Buissière **P.25** | Ça va se passer à La Buissière ...

Etat civil 2020 • Un peu d'histoire de la commune P.26 | Vaccination COVID P.27 | Panneau Pocket Horaires d'ouverture de la mairie P.28

La Buissière en chiffres... Démographie

POPULATION TOTALE

669 habitants au 1er janvier 2020

Soit **87** habitants au Km²



NAISSANCES

2018 : **4**

2019 : 6

2020 : 11



POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

Nombre de:

■ Moins de 18 ans vivant sur la commune : 148

Retraités : 119

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPES

Nombre de:

■ Familles avec enfants: **97**

Personnes de 80 ans et +, seules à leur domicile : 13

La tranche la plus représentée est celle des couples sans enfants avec plus de 40 % (Source INSEE).

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

(Source INSEE 2017):

Part des personnes propriétairesde leur logement :80 %

Nombre de logements à La Buissière : 298

Dont **269** résidences principales.

Nombre de logements vacants sur la commune :27

Logements de la commune disposant de 5 pièces ou + :57 %

Durée moyenne de résidence dans son logement (années) : 13,7

Nombre moyen de personnes vivant sous le même toit : 2,5

La Buissière en chiffres... Économie

SUPERFICIE DE LA COMMUNE

800 Ha

■ Surfaces agricoles et forestières : 94 %

ENTREPRISES ET EMPLOIS

(chiffres INSEE 2017)

Nombre d'entreprises : 92

Dont 11 avec salariés.

Nombre total d'emplois sur la commune : 103

■ Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans : **75** %

■ Taux de chômage à La Buissière : 6 %

(Isère: 11 %, CC Le Grésivaudan 8,1 %)

■ Emplois selon le secteur d'activité :

Agriculture : 12 %

(CC Le Grésivaudan : 1,2 %)

■ Commerce Transports, Services : **60 %**

Nombre d'habitants travaillant à temps partiel : 65

Dont 57 femmes

Nombre d'habitants diplômés de l'enseignement supérieur :166

■ Revenu moyen : 31 876 €

Magazine municipale : Le Buisseran 73 avril 2021 Directrice de la publication : Agnès Dupon Comité de rédaction : (par ordre alphabétique) :

Benoit Bolze, Catherine Gire , Rose Marie Grossi , Philippe Lanoy , Nathalie Tiller

Mise en page et Impression : Cmgraphic

350 exemplaires

Dépôt légal : 03 août 1994



Le mot de la Maire

Le mois de mars s'achève et tout comme l'an dernier, sans Foire des Bourgeons et nous le déplorons.

Nous aurions tous aimé avoir l'occasion de nous rencontrer, de nous réunir pour fêter ce printemps et partager le verre de l'amitié... Attendre encore un peu et tenir le coup jusqu'à des jours meilleurs, c'est ce que nous devrons faire.

Et comme pour nous encourager à rester optimistes, Monsieur Caron notre doyen, fête ses 100 ans.

Bon anniversaire Monsieur Caron! Et notre respect pour vous qui avez vécu tant de changements, d'inventions et d'épreuves pendant ce siècle de vie à la Buissière; après les engagements forts de votre jeunesse, vous découvrez avec nous aujourd'hui cette drôle de vie qu'est devenue notre existence avec la Covid...quel parcours et quel article pour le journaliste que vous avez été!

Ce second Buisseran est sous le signe du « bien vivre ensemble »,

- Nous respecter, ainsi que les règles en usage pour éviter les conflits et autres discussions de voisinage qui nuisent à la qualité de vie de chacun...et impactent le moral de tous.
- Présenter les agriculteurs de la commune dont beaucoup d'entre nous ne connaissent pas les exploitations.
- Faire un rappel d'informations sur l'urbanisme qui détient une place importante dans la vie communale,
- Et bien sûr, comme chaque année, partager les joies et peines des familles du village ...

Mais notre objectif à tous n'est-il pas de rendre notre commune plus attrayante et notre vie plus heureuse ?

Et justement, pour parler de loisirs et de plaisir retrouvés dès la fin des contraintes sanitaires, nous préparons l'ouverture d'un « café municipal », lieu de rencontres et d'animations, qui sera ouvert aux particuliers et associations souhaitant organiser ou suivre tout type d'activités : livres partagés, échanges, rencontres à thèmes, présentations, mini spectacles, jeux... Bref un lieu convivial et central qui pourra vous accueillir nous l'espérons d'ici cet été...les bonnes volontés et les idées seront les bienvenues !!

En attendant la liberté retrouvée, il nous faudra être encore prudents et continuer à protéger les personnes les plus fragiles...et vacciner ceux qui le désirent, vous savez que nous sommes à votre disposition pour cela.

Et n'hésitez jamais à venir en mairie... il est toujours plus simple de s'expliquer de vive voix et cela aussi contribue au mieux vivre ensemble!

Bon printemps à toutes et tous!

Agnès Dupon





Urbanisme

INFORMATION SUR LES TROIS NOUVEAUX LOTISSEMENTS EN COURS DE RÉALISATION.

LA CLE DES CHAMPS

À la suite du rejet du permis modificatif dont l'objet était de porter le nombre de parcelles de 16 à 19, un nouveau permis modificatif a été déposé dont l'objet était de revenir non seulement aux 16 lots initialement prévus mais également de prévoir une redistribution de ces lots afin qu'aucune surface de parcelle ne soit inférieure à 400m² au lieu des 230 m² initialement accordés.

La problématique de la sécurité et des nuisances qu'engendrera la densification de la circulation est toujours au centre de nos préoccupations.

Cependant la solution que nous préconisions, qui consistait à effectuer une sortie des véhicules en prise directe sur la rue de La Bérarde, n'a pas pu être réalisée du fait de l'opposition par les propriétaires à l'autorisation d'une servitude de passage.

LES RUBATTES ET LE PARADIS

Un compromis a finalement été trouvé entre les deux promoteurs afin de finaliser la mutualisation du chemin d'accès aux deux lotissements.

Les Rubattes

Les travaux de viabilisation et de construction des deux bâtiments collectifs de six logements chacun, objet des permis de construire accordés le 07 février 2019, ont débuté et devraient s'achever avant la fin de l'année.

Une réflexion est en cours au niveau de la poursuite de ce programme en fonction des dispositions du permis d'aménager qui a été accordé en 2017 et qui prévoit un maximum de 6 lots.

■ Le Paradis

Les travaux de viabilisation des huit lots ont également débuté.

LA COMMUNE DE LA BUISSIERE S'EST DOTÉE DEPUIS LE 22 JANVIER 2016 D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Ce plan a pour objet de définir les choix de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme durable.

Toute construction, modification d'une construction, aménagement, changement de destination, démolition est soumis à une autorisation d'urbanisme tels que ravalement de façade, modification de dimensions ou de teintes des ouvertures, des volets, etc...

Il en est de même en ce qui concerne les garages, piscines, les terrasses et les abris de jardin en fonction de leur superficie. La réalisation de ces travaux peut dans certains cas être soumise à l'acceptation d'un permis de construire, d'une déclaration préalable de travaux, ou d'un permis de démolir.

Dans quels cas?

PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉCLARATION PRÉALABLE

PERMIS DE DÉMOLIR

Construction de nouvelles surfaces

- Création de surface de plancher supérieure à 40 m² sur un bâtiment existant ou surface totale supérieure à 150 m².
- Aménagement annexe avec création de surface de plancher supérieure à 20 m² (abris de jardin, garages dépendances...).
- Construction d'une piscine dont la superficie de bassin est supérieure ou égale à 100 m².
- Création de surface de plancher supérieure à 5 m² et n'excédant pas 40m² sur un bâtiment existant (zone Urbaine et surface totale n'excédant pas 150 m²)
- Aménagement annexe avec création de surface de plancher supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² abris de jardin, garages, dépendances...
- Construction d'une piscine dont la superficie de bassin n'excéde pas 100 m².
- Modification de l'aspect extérieur initial (rénovation de la façade, des portes, des fenêtres, des toitures.
- Changement de menuiserie.
- · Pose de clôture.
- Changement de destination d'une construction.

 Tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Délai d'instruction

2 mois pour une maison et ses annexes, 3 mois pour les autres projets. 1 mois à compter du dépôt de la demande, délai supplémentaire de 1 à 2 mois possible 2 mois à réception du dossier complet

Recours

Recours des voisins contre la décision pendant un délai de 2 mois à partir de la date de l'affichage

Recours des voisins contre la décision pendant un délai de 2 mois à partir de la date de l'affichage

Recours des voisins contre la décision pendant un délai de 2 mois à partir de la date de l'affichage

Les travaux envisagés doivent également respecter quelques principes architecturaux

- Les couleurs de l'ensemble des éléments qui composent le bâtiment devront s'harmoniser.
- Les couleurs des matériaux de toiture, de façade et de menuiseries seront choisies en harmonie avec les maisons des parcelles contiguës.
- Les matériaux destinés à être recouverts devront l'être.
- · Les enduits auront une facture fine ou lissée.
- Les constructions seront traitées avec le maximum de simplicité en volume, en cohérence avec le style traditionnel local.

Le non respect des règles d'urbanisme

Le non respect des règles d'urbanisme entraîne la mise en oeuvre d'une procédure :

- Envoi d'une lettre simple constatant la nature de l'irrégularité ou de l'infraction.
- En l'absence de réponse sous 15 jours : Envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
- En l'absence de prise de contact : Établissement d'un procès-verbal d'infraction pouvant entraîner la démolition de la construction ou de l'aménagement non autorisé.

Ne pas sanctionner ces infractions conduirait à nier les objectifs du droit de l'urbanisme et à déconsidérer les citoyens qui respectent ces règles.

Les contraintes liées aux risques majeurs

Les règles d'urbanisme doivent par ailleurs tenir compte d'un certain nombre de contraintes notamment celles liées aux risques majeurs tels que inondations liées aux crues des fleuves et des rivières, inondations en pied de versant, crues des torrents et des rivières torrentielles, ruissellements sur versant, mouvements de terrain, chutes de pierres et de blocs, suffosions (effondrement par sous-sol) et séismes répertoriés dans le **PPRN** (plan de prévention des risques naturels) et **PPRI** (plan de prévention des risques d'inondation).

Une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours tiendra compte de ces risques.

Informations relatives aux habitations se situant à proximite de torrents en relation avec la mise à jour du plan de sauvegarde communal

Votre terrain est situé dans un secteur susceptible d'être exposé à un risque d'envahissement lors de crues exceptionnelles de torrents ?

Il est par conséquent susceptible d'être recouvert par des eaux de crues liées à un courant pouvant être violent, sans que l'on puisse exclure, dans certaines situations, la présence de transport solide (avec d'éventuels flottants) ou au contraire un risque d'affouillement.

En outre, si votre propriété borde le torrent, votre attention est attirée sur le fait que la divagation de celui-ci par modification du lit ne peut être écartée et qu'une bande inconstructible a été de ce fait instaurée.

Celle-ci doit également permettre l'accès au torrent pour en effectuer l'entretien.

Ce type d'évènement, toujours brutal et imprévisible, rend l'alerte très difficile, sinon impossible.



Plan communal de sauvegarde

Il a pour objectif d'identifier les scénarios possibles de catastrophe et de définir une équipe de gestion de crise qui s'appuiera sur des moyens humains et des moyens matériels pour répondre à la crise.

Les risques ont été identifiés sur notre commune grâce à un travail mené en 2020.

La commune a décidé de mettre à jour son Plan communal de sauvegarde - PCS - qui avait été établi en 2013.

LE PCS, C'EST QUOI?

C'est un outil d'aide à la décision permettant à la commune de s'organiser pour réagir le plus rapidement possible en cas d'événement inhabituel comme une catastrophe naturelle ou technologique.

Treize risques ont été identifiés conjointement avec l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa).

Ils sont de 3 types:

■ Les risques naturels

Inondation de la plaine, crue de torrent, ruissellement, ravinement, glissement de terrain, chute de pierres, séisme, feu de forêt.

■ Les risques technologiques

Accident de transport de matière dangereuse, rupture de barrage.

■ Les autres risques

Phénomène météorologique, crise sanitaire, atteinte au réseau d'eau potable, pollution de l'air, coupure de courant, incendie de bâtiment.

Les moyens humains et matériels qui pourraient servir de relais d'information à l'équipe de crise auprès des habitants, être des acteurs d'entraide en accueillant des personnes ou en exerçant des compétences particulières (secourisme, langue étrangère, médical ...) ou apporter une aide technique, sont en cours de recensement. Un courrier a été distribué aux habitants pour ce faire et nous attendons vos retours d'information pour finaliser le fichier de recensement des moyens.

Une équipe d'élus et d'habitants de la commune travaille sur cette mise à jour.

Elle devrait être effective au 3^{ème} trimestre de 2021. Un exercice de simulation devrait ensuite être mené en octobre avec l'assistance de l'IRMa.

RAPPEL:

Selon le règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations sont confidentielles et ne seront utilisées que si un événement de grande ampleur survient sur la commune.

Elles seront enregistrées par la secrétaire de Mairie dans un fichier informatisé sécurisé, conservées en Mairie et ne seront pas communiquées.



Travaux Point d'Étape...

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

La deuxième tranche des travaux de l'église a été lancée mi-février, avec une nouvelle maîtrise d'oeuvre, un cabinet local, Arline.

Une réunion de concertation s'est tenue avec le doyen du Touvet et Astrid Poncet, représentante de la communauté catholique de La Buissière, pour nous assurer que rien n'a été oublié techniquement pour le bon déroulement du culte avant de lancer en mars les consultations auprès des entreprises, pour des travaux qui débuteront en mai.

Les subventions de la première tranche seront versées prochainement et les mêmes organismes sont sollicités pour le financement de la deuxième tranche. Les donateurs qui le souhaitent peuvent continuer à abonder le fonds de participation aux travaux ouvert jusqu'à la fin des travaux.

RÉVISION ET MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La première tranche de travaux a débuté en février 2021 par le remplacement des vieilles ampoules par des leds et le changement des armoires électriques vétustes. Nous prévoyons aussi la réhabilitation de l'éclairage du hameau du Boissieu cette année.

De nombreux dépannages sont intervenus : d'abord sur le hameau des Granges dont plusieurs boîtes ont brûlé et provoqué ainsi l'arrêt de l'éclairage. Puis sur le Bourg et la Ville où nous avons rencontré les mêmes soucis.

Signalez-nous les problèmes lorsque vous les constatez... avec le couvre-feu, nous ne circulons pas beaucoup de nuit...nous pourrons ainsi prévenir l'entreprise Serpollet qui est le sous-traitant de TE38 pour l'ensemble des travaux et le contrat de maintenance.

Nous avons posé notre candidature pour qu'une étude d'impact de l'éclairage public sur le comportement des chauves-souris soit conduite à La Buissière...nous vous

tiendrons bien sûr informés de la nature et des résultats de cette étude. La puissance de l'éclairage sur tout le village sera conforme aux exigences du Parc de Chartreuse.

SÉCURISATION DES ENTRÉES DE VILLAGE

La maîtrise d'oeuvre, Grési Études et le géomètre ont réalisé la cartographie des points concernés pour nous proposer des solutions d'amélioration de la sécurité adaptées à chaque site.

Ces solutions ont reçu l'aval du département puisque toutes ces entrées sont sur des routes départementales. Elles tiendront compte également des contraintes des entreprises et exploitants agricoles.

Les entrées seront paysagées, ce qui ouvre nos travaux à d'autres subventions notamment régionales et bien sûr, devrait rendre nos abords plus agréables.

BIENVENUE à Thibaud Damiani qui remplace David Gosselin et rejoint l'équipe communale composée de Carine Chanjou et Josiane Halatsis.

Titulaire d'un CAP maintenance des bâtiments et des collectivités, il a acquis des compétences dans ses diverses activités.

Tout d'abord dans les travaux publics auprès de son père, puis la maçonnerie chez Paretti au Touvet, enfin le travail de pay-



sagiste et l'entretien des bâtiments de la commune de Crolles.

Sa polyvalence est un atout précieux pour notre commune.

Sa devise pour son poste : « être au service de la population de notre commune ».



Finances

LES RÉSULTATS 2020 ET LE BUDGET 2021

Les résultats de clôture de l'année 2020 font ressortir un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement :

Résultat de 555 408 € en fonctionnement et solde d'exécution de 141 412 € en investissement.

Le report de ces excédents dans le budget 2021 et l'attribution d'environ 170 000 € de subventions nous permettent de dégager une capacité d'investissement de l'ordre de 965 000 € sans avoir recours à l'emprunt. Mais cela n'est possible que grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et en particulier des charges générales et de personnel.

Les investissements prévus :

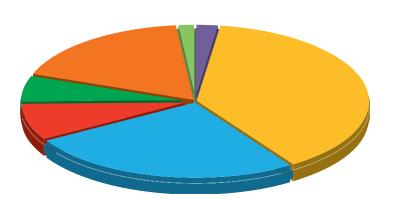
Les montants indiqués sont des enveloppes maximales de dépense qui seront minorées par les subventions qui ont été demandées et qui devraient représenter à minima 50% de ces dépenses :

- Sécurisation des entrées de Village 250 000 €
- Aménagement du Centre Bourg 370 000 €
- Mise aux normes et amélioration de l'éclairage public 24 000 €
- Mairie 15 000 €
- Travaux de l'église Deuxième tranche 170 000 €
- Travaux de voirie 58 000 €
- Divers 78 000 €

Les subventions ont été demandées auprès de l'Etat (DETR), de la région AURA, du département et de la Communauté de communes pour 2021. Elles n'ont pas été intégrées au budget 2021 car non encore officiellement accordées.

En fonctionnement, le budget 2021 s'élève à 1 179 853 € dont 593 562 € de virement à l'investissement.

En investissement il s'élève à 982 646 € dont 965 000 € d'opérations d'équipement.



FONCTIONNEMENT

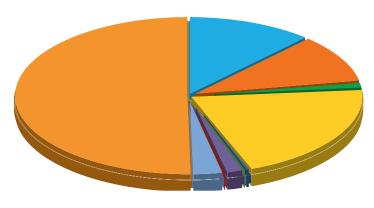
■ Dépenses :

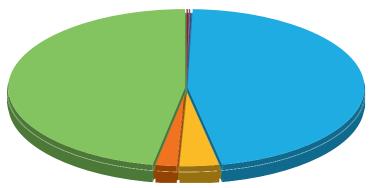
	Charges générales	141 105	12,0%
	Charges de personnel	120 410	10,2%
	Atténuation de produits	17 000	1,4%
	Autres charges de gestion courante	242 800	20,5%
	Charges financières	5 643	0,5%
	Charges exceptionnelles	2 000	0,2%
	Dépenses imprévues	20 000	1,7%
	Provisions	2 500	0,2%
	Amortissements	34 832	3,0%
ı	Virement vers l'investissement	593 562	50.3%

■ Recettes :

Atténuation de charges	1 200	0,1%
Vente de produits ou services	4 270	0,4%
Impôts et taxes	547 661	46,3%
Dotations, subventions, participations	45 484	3,9%
Autres produits de gestion courante	25 825	2,2%
Produits financiers	5	0,0%
Excédent antérieur reporté	555 408	47,1%
Total 1	179 853	

Total **1 179 853**





INVESTISSEMENT

■ Dépenses :

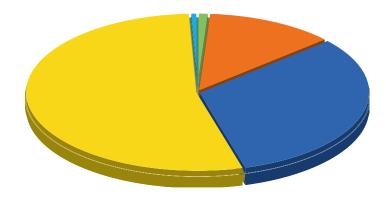
Remboursement d'emprunt	10 497	1,1%
Immobilisations incorporelles	122 682	12,5%
Immobilisations corporelles	314 955	32,1%
Immobilisations en cours	527 512	53,6%
Dépenses imprévues	7 000	0,7%

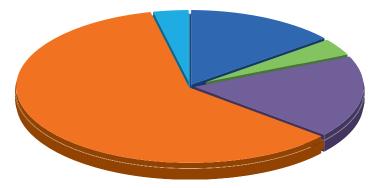
Total **982 646**

■ Recettes :

Excédent antérieur reporté	141 412	14,4%
FCTVA + Taxe Aménagement	39 496	4,0%
Subventions d'équipement	173 343	17,6%
Virement du fonctionnement	593 562	60,5%
Amortissements	34 832	3,5%

Total **982 646**







Bien vivre ensemble

Cette rubrique a pour objet de rappeler quelques règles de la vie dans le village.

Vous aimez votre village? Partageons nos espaces publics.

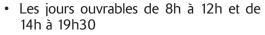
- Je lève le pied dans la traversée du village.
- Je ne stationne pas aux endroits qui gênent la circulation ou le passage des secours et l'entretien des voiries. La route et ses bordures devant ma maison sont sur l'espace public et ne m'appartiennent pas...Je dois rentrer mon véhicule chez moi, garage ou terrain.

De même, les places dédiées à la mairie, au cimetière ne doivent pas être utilisées comme des parkings privés.

- Aux abords de l'école, je lève le pied et me gare aux emplacements prévus.
- J'assure la sécurité des enfants.
- J'évite de me garer sur l'herbe vers le terrain de foot ou pour aller au jardin public (les parkings sont situés en haut sur la route).

Vous aimez votre village? Nous avons mieux à partager que le bruit.

J'effectue mes travaux de bricolage, de jardinage, ou d'élagage aux heures prévues :



- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous aimez votre village ? Nous aimons vos animaux, aidez-nous à le maintenir propre.

Je récupère les déjections de mon chien à l'aide d'un petit sac.



Vous aimez votre village? Sa verdure, ses haies, ses arbres, son aspect rural, aidez nous à l'entretenir.

- J'entretiens régulièrement mes haies et mes arbres qui dépassent sur la voie publique.
- Je débroussaille mes terrains qui jouxtent les forêts ou les zones naturelles. Un contrôle est effectué par l'ONF.



• Je ne brûle aucun déchet ni végétaux en plein air - Ceci est interdit par la loi.

Vous aimez votre village? Ses bassins en font aussi le charme.

La commune compte de nombreux bassins. Seuls deux sont alimentés par de l'eau de source, les autres sont alimentés par de l'eau potable et sont soumis à un compteur d'eau.

Nous avons donc décidé de fermer l'alimentation de ces bassins. Nous prévoyons d'installer des pompes pour les remettre en service avec un circuit fermé d'alimentation en eau lorsque les travaux d'électricité seront réalisés .

Pour les autres bassins le respect de quelques règles d'utilisation s'impose à tous :

- Je ne lave pas ma voiture sur la voie publique avec l'eau des bassins.
- Je n'installe pas de pompe dans le bassin pour arroser mon jardin ou remplir ma piscine.
- J'utilise des arrosoirs si je veux arroser mon jardin.







Economie

AGRICULTURE / ENTREPRISES / INDÉPENDANTS : A LA UNE !

Dans ce Buisseran, nous avons souhaité découvrir et mettre en valeur les agriculteurs de la commune.

Chaque numéro du Buisseran consacrera une partie de ses pages à l'activité économique de la commune et de ses habitants : les agriculteurs, les entreprises, les travailleurs indépendants.

Ces présentations vous permettront de découvrir le tissu économique de notre village au fil du temps. Si vous êtes autoentrepreneur ou indépendant, faites-vous connaître à la mairie. Nous pourrons ainsi vous contacter et votre activité pourra être présentée et répertoriée.

Et puisque l'actualité du conseil concerne particulièrement l'agriculture avec le PAEN (voir article suivant), nous avons commencé par les agriculteurs ou plutôt par les familles d'agriculteurs puisque toutes les exploitations présentes sur la Buissière sont familiales.

Nous avons fait le choix de les rencontrer chez eux, dans leur exploitation, pour découvrir leur cadre de vie, échanger et évoquer leur activité, leurs projets ; aussi bien sûr pour leur parler des réflexions et des projets engagés par la commune, liés à l'agriculture.

Merci à toutes et tous de leur accueil et du temps qu'ils nous ont consacré!!



LES VERGERS DE LA PEYRAT : une agriculture familiale et diversifiée.

- Surface cultivée : 55 hectares.
- Type d'exploitation : Exploitation familiale en polyculture raisonnée.

Comme pour nombre d'exploitations locales, pour ne pas dire la totalité, la ferme de la famille Grange va de génération en génération, des grands-parents (famille Chabert initialement) au début du siècle dernier en passant par le petit-fils Alain, pour être aujourd'hui pilotée par l'arrière-petit-fils, Guillaume.

La famille Grange cultive ses fruits et légumes selon des méthodes issues de l'agriculture raisonnée.

Celle-ci cherche à réduire le plus possible les traitements phytosanitaires, tout en utilisant le maximum de produits de biocontrôle. (ex : l'argile).

Une passation qui se fait en douceur, chacun trouvant sa place au sein d'un domaine familial depuis toujours et pour l'avenir. Après des débuts tournés vers la culture du tabac et l'élevage des bêtes, Alain, lorsqu'il reprend les rênes de l'exploitation, arrête totalement l'élevage puis le tabac pour se tourner, lorsque Danielle le rejoint à la fin des années 80, vers les arbres fruitiers.

Tous deux se lancent alors dans la vente aux particuliers avant de démarrer la vente directe en 1992 avec les marchés et la vente à la ferme. Depuis, ils n'ont cessé de développer ce mode de vente en fidélisant une clientèle régulière. Pommes, Poires, Kiwis, Noix et Légumes sont ainsi cultivées.

Une agriculture de bon sens et saine, sans rechercher le moindre label pour autant, et comme ils le disent euxmêmes : « nous souhaitons développer une exploitation très diversifiée, que nous cherchons à améliorer pour nous, mais aussi pour les clients ».

Le respect des valeurs familiales comme maître mot.

Depuis quelques mois, Guillaume a encore fait évoluer la vente directe avec la création d'un local accueillant des distributeurs automatiques ouverts 6j/7.

Une belle façon de développer encore un peu plus la vente locale tout en ayant encore la volonté de progresser mais avec un seul mot d'ordre, « le respect des valeurs familiales ».

Très intéressé par le PAEN, « tout ce qui peut protéger l'agriculture est le bienvenu ».

Guillaume souhaiterait également voir la fibre arriver sur notre village mais aussi favoriser les espaces verts et la simplicité.

Des valeurs qui correspondent totalement à cette famille qui tout en gardant une exploitation à taille humaine et donc familiale a su se faire une belle place dans l'agriculture locale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires magasin:

A partir de septembre :

- Lundi de 16 h à 19 h
- Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Vendredi de 16 h à 19 h
- Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

En août:

• Mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Horaires Magasin distribution automatique (liquide et carte bancaire) :

- de 8 h à 20 h
- 6 jours sur 7 (fermeture le dimanche).

Adresse : La Peyrat, RD 1090, N° 139, 38530 La Buissière.

Téléphone : 04 76 08 56 59 - Répondeur à votre disposition toute l'année.

Email: contact@lesvergersdelapeyrat.fr

Facebook et @lesvergersdelapeyrat

Les méthodes de travail sont expliquées : Récoltes, Tailles, Utilisation des produits de bio-contrôle, et divers photos et informations en lien avec la vente et le distributeur.

Site internet : lesvergersdelapeyrat.fr



LA « FERME DU CENTRE », une exploitation à taille humaine.

- Surface cultivée : 110 hectares.
- Type d'exploitation : Exploitation familiale en polyculture raisonnée.



C'est l'arrière-grand-père **Carron**, originaire de Villard-Sallet, qui achète la ferme dans les années 1900.

En plein coeur du village, à côté de la mairie, La « Ferme du Centre » est au début de son histoire tournée vers les céréales, le tabac et les vaches laitières. Gérard et Marie-Claire, son épouse originaire de Bellecombe, en reprennent les rênes par la suite avant qu'en 2002, Philippe, à son tour, poursuive le chemin tracé par ses aînés. Dès lors, il choisit de se consacrer uniquement aux vaches allaitantes et d'arrêter la culture du tabac. Avec 80 bêtes, il y a encore quelques années, Philippe montait chaque année à l'Alpe avec les autres agriculteurs du groupement pastoral. Mais, seul sur l'exploitation, il a réduit, il y a deux ans de cela, son cheptel pour « ne garder » environ que 50 bêtes.

Sur une superficie de 110 hectares, dont plus de 50 en prairie, Philippe cultive également des céréales (maïs, soja)

et du foin, afin de nourrir les bêtes mais aussi en vendre à la COOP. Il produit également environ 5 tonnes de noix en agriculture raisonnée.

Quant aux bêtes, elles sont vendues à un grossiste local exigeant en terme de qualité et qui n'est présent que sur les marchés locaux comme au Touvet, par exemple. Une belle occasion de manger de la viande de La Buissière!

Une suite envisagée et familiale d'ici quelques années.

La suite, Philippe l'envisage avec un de ses neveux, le fils de sa soeur Patricia qui est fleuriste à Pontcharra, qui pourrait lui succéder. Mais avant cela, il souhaite continuer avec la polyculture et les bêtes, « un métier de passion mais prenant et difficile à transmettre, surtout l'élevage ». Pour autant, Philippe est pour l'heure satisfait comme cela. Il s'est organisé pour avoir une activité adaptée à sa situation et possible à mener seul. Même si son père Gérard et sa maman Marie-Claire ne sont jamais bien loin. Malgré tout, et même s'il pense que le PAEN est très intéressant pour protéger l'agriculture et qu'il se dit prêt à s'engager, Philippe reste assez pessimiste pour le moment sur l'avenir de l'agriculture.

« Le village va s'agrandir mais il doit rester tranquille ».

Pour ce qui est de notre village, « un magasin ou un café apporterait plus de vie même s'il doit rester tranquille tout en suivant la vie moderne. Sachant que nous attendons déjà de nombreux arrivants, la physionomie du village va de toute façon changer dans les prochains mois avec les nouvelles constructions ».

Adresse: rue de Granges 38530 La Buissière.

Pas de vente aux particuliers mais vente sur le marché par « **Naturellement tendre** ».



L'EARL DAUPHI-NOIX, une histoire qui dure depuis 1919.

- Surface cultivée : 28 hectares
- Type d'exploitation : EARL en polyculture.

C'est au début du siècle, en 1919, qu'Eugène Bonnaimé achète la ferme qui, au fil des ans, passera de mains en mains tout en restant au coeur du cercle familial.

Exploitant mais aussi très implanté dans la vie associative.

En effet, son gendre Eugène Carron va prendre sa succession avant qu'en 2010, Jean-Paul n'en prenne les rênes et monte, en 2020, une EARL avec son fils Pierre-Olivier et sa fille Nadège.

Pour Jean-Paul, ce ne fut pas sa seule activité puisque de nombreuses années durant, il aura occupé un poste important au sein du Crédit Agricole.

A la retraite, il continue, en plus du travail à l'exploitation, de participer à la vie associative et agricole.

Entre autres : délégué SAFER , Président d'un centre de loisirs en Bretagne au sein de la MSA « BEG PORZ » , administrateur et 1^{er} Vice-Président de la MSA des Alpes du Nord.

« Profiter du PAEN pour protéger les terres agricoles et préserver l'agriculture ».

Quant à l'exploitation par elle-même, l'EARL Dauphi-Noix est située au Boissieu. Elle est, comme son nom l'indique, centrée sur la production de noix, de céréales et de prairie.

Avec une superficie de 28 hectares, dont 15 dédiés à la noix, l'exploitation Carron a toujours opté pour une agriculture raisonnée et un mode de vente par l'intermédiaire de grossistes.

Aujourd'hui, secondé donc par ses enfants, Jean-Paul souhaiterait pouvoir trouver plus de terrains, 15 hectares environ, afin de développer encore un peu plus la noix tout en adaptant l'exploitation aux besoins climatiques et tenter d'obtenir le label HVE.

Pour ce faire, il souhaite, pour pallier le manque d'eau, faire un impluvium et profiter du PAEN pour protéger les terres agricoles et préserver l'agriculture pour les années à venir.

« Attention à ne pas trop voir grandir le village ».

Quant à l'avenir de notre village, Jean-Paul le voit s'agrandir encore au fil des ans avec une augmentation de la population. « Attention toutefois de ne pas aller beaucoup plus loin pour éviter les soucis avec l'eau notamment et garder un village tranquille. Tranquille comme Le Boissieu, une partie de la commune avec l'impression, quand on y habite, de se sentir un peu à l'écart ». Malgré tout, avec ses enfants, Jean-Paul Carron entend bien faire perdurer l'exploitation familiale et ceci pour encore de très nombreuses années.

Adresse: Le Boissieu.



L'EXPLOITATION CHARPIOT : une histoire de famille et de passion.

• Surface cultivée : 30 hectares

• Type d'exploitation : Ferme familiale, céréales et noix.

Dans les années 50, Robert et Annette Charpiot ont décidé de mettre à profit leur passion pour la terre en achetant une ferme qui au fil des ans, à force de travail et de persévérance, allait devenir un bel outil familial, fierté comme tant d'autres du village.

Reprise au début des années 90 par Annette, la ferme revenait presque tout naturellement, malgré un parcours professionnel quelque peu atypique, à leur fille Géraldine qui, après avoir été hôtesse de l'air, rejoint sa maman en 1996 en tant qu'aide familiale. Elle travaille alors dans l'exploitation avant d'en reprendre officiellement les rênes en 2008.

Avec une activité principalement céréalière, la ferme Charpiot n'hésite pas néanmoins à se diversifier puisqu'elle travaille en partenariat avec l'Earl SCEA de la Crosse, production de tabac, de 2001 à 2005.

Une activité qui restera partielle, les céréales restant la priorité avant de prendre une toute autre direction et un changement de culture avec l'apparition de noyers sur toute l'exploitation.

Un choix payant même si aujourd'hui Géraldine souhaiterait découvrir de nouveaux horizons avec notamment, et c'est un projet qui lui tient particulièrement à coeur, le passage au bio.

« Aujourd'hui ce type de culture est soumis à un important investissement avec également de nombreuses contraintes que je souhaiterais voir alléger tel le captage rapproché, le mur remarquable ou encore celles liées au Symbhi. Malgré tout ceci je vais continuer à mettre en oeuvre ce projet qui, je l'espère, verra bientôt le jour » explique Géraldine Charpiot tout en ayant un avis positif sur le PAEN même si, pour notre agricultrice, il arrive un peu tardivement pour préserver l'agriculture dans l'avenir.

Mais si, et c'est bien normal, le travail et le devenir de l'agriculture restent une priorité, à la ferme Charpiot on pense également au devenir du village et notamment des aînés.

« Il ne faut pas oublier tous ceux qui ont fait et font encore l'histoire de notre village. »

C'est pourquoi il serait bon de penser à leur bien-être avec pourquoi pas la création d'une maison de retraite pour personnes âgées en difficulté et notamment les anciens ouvriers agricoles ou agriculteurs. Quant au village par lui-même, mon souhait prioritaire est qu'il conserve sa vocation « agricole » tout en ayant plus de vie et de liens entre les habitants et les générations. La création d'un café municipal serait à mon sens une bonne chose ».

Adresse : Ferme de la Crosse, chemin de l'empereur.



LA FERME MASSET, une exploitation qui va de génération en génération.

- Surface cultivée : 116 hectares.
- Type d'exploitation : SCEA Grésinoix et SCEA des lles.



De gauche à droite: Stéphane, Geoffrey, Axel et Gilbert Masset

C'est en 1949/1950, au départ du fermier, que le propriétaire du château vend la ferme aux parents de Gilbert Masset. A l'époque, élevage de bêtes et production de céréales faisaient vivre l'exploitation.

Quand Gilbert prend la suite de ses parents, il se tourne vers le tabac tout en gardant les céréales.

Dans les années 1980, il s'agrandit en rachetant une partie de la ferme Monin qui exploitait un hectare de noyers. Dix ans plus tard, son fils Stéphane s'installe à son tour et étend la production de noyers à l'ensemble de l'exploitation. Il modernise en investissant dans du matériel mécanique.

Il y a deux ans, Geoffrey rejoint son père, suivi depuis le mois de janvier par Axel.

Aujourd'hui, la SCEA Grésinoix (au village) et la SCEA des Îles (vers la ferme des Îles), représentent à elles deux 90 hectares de vergers. Les noyers restent majoritaires mais l'entreprise se tourne également vers la noisette.

L'exploitation familiale Grésinoix qui réunit Stéphane et ses fils Geoffrey et Axel, embauche au moins 4 à 5 saisonniers pour la récolte des noix, soit un équivalent temps plein à l'année.

Elle évolue aussi avec son temps et réfléchit à son impact écologique et environnemental.

En 2021, elle obtient le label HVE3 (Haute Valeur Environnementale).

Quant à la vente de ses produits, elle se fait via les grossistes ou les coopératives pour les noix et céréales ou encore par le biais des fermes des familles Grange et Tardy Covet pour les noisettes. L'huile de noix est commercialisée directement aux restaurateurs.

La famille Masset se projette vers l'avenir avec des stratégies complémentaires.

- Aller vers le label le Bio, pour une partie de la production Noix.
- Limiter dans l'avenir les intermédiaires commerciaux et développer une vente plus directe aux professionnels.
- Étendre leur activité d'exploitants en proposant de la sous-traitance agricole ou des prestations de transports ou paysagères aux municipalités et aux entreprises.
- Développer encore la noisette qui est un produit de plus en plus demandé par la clientèle et moins sensible aux aléas climatiques (tempêtes, ...).

Un travail malheureusement parfois mis à mal par un manque de civisme.

Quand on leur demande ce qu'ils souhaiteraient pour leur exploitation... « du bon sens et du civisme de la part des promeneurs et visiteurs,

Qui doivent comprendre que les vergers sont des propriétés privées et des lieux de travail. Le vol représente par an environ 2 à 3 tonnes de noix et noisettes. D'autre part, les produits appliqués sur les arbres de l'exploitation ne sont pas forcément nocifs et les réactions parfois agressives de certains sont souvent provoquées par une méconnaissance de l'agriculture. De même, il est indispensable de tailler les arbres pour les entretenir et les cultiver ... et il est parfois compliqué d'accéder aux parcelles lorsque les voitures sont stationnées dans les vergers ou en bordure des chemins ruraux. Les machines nécessitent de l'espace... » explique Stéphane.

Leurs souhaits pour la commune...

- La voir se dynamiser avec de la vie, des fêtes, des lieux d'échanges ... tout le contraire d'un village dortoir.
- Améliorer les problèmes de parking dans la Buissière qui s'aggravent en permanence et rendent la pratique des routes compliquée et dangereuse.

Adresse: 105 chemin du clos 38530 La Buissière.

Contrairement aux idées reçues et aux textes fantaisistes qui sont souvent évoqués, le glanage n'est jamais autorisé.

A part si l'agriculteur vous y autorise, puisque vous êtes sur une propriété privée, vous êtes en infraction lorsque vous ramassez des fruits ou pire lorsque vous les cueillez. Cela s'apparente à du vol.

Face à l'augmentation de ces délits et à l'exagération des quantités de produits cueillis, les gendarmes feront des rondes plus souvent et sont susceptibles de verbaliser. Il serait dommage d'être amené à interdire les accès à la plaine pendant les périodes de cueillette.

Ce sont les biens et le fruit du travail des agriculteurs qui ne sont pas respectés lorsque les gens glanent...

LA FAMILLE TARDY-COVET veut poursuivre son amour pour le travail de la terre tout en gardant un village champêtre.

- · Surface cultivée : 150 hectares
- Type d'exploitation : GAEC familial, polyculture fruits, maraîchage



De gauche à droite : Serge, Yohann et Nathalie Tardy-Covet

Assurément l'une des plus anciennes exploitations agricoles du village, qui existe depuis de très nombreuses générations, « Les Fruits des Dauphins », l'exploitation Tardy-Covet, a su au fil du temps se diversifier, passant de l'élevage au tabac vers 1950 avant de se tourner vers la culture des fruits dans les années 1990.

Une exploitation qui a su s'adapter au fil du temps.

Dirigée par Serge, le papa, et Yohann, le fils, l'exploitation peut également compter sur l'appui non négligeable de Nathalie, la maman et salariée de ce GAEC familial.

« Aujourd'hui, nous exploitons sur 150 hectares (céréales, fruits, noix). Notre souhait est de rester en polyculture afin de sécuriser notre revenu en cas d'aléas climatiques... Nous produisons diverses variétés de fruits. Les pommes et les kiwis pour la vente directe à la ferme, tout comme les légumes de saison pour le local uniquement, les poires (80% grossistes et 20% vente directe) ou encore les noix avec 1/3 en vente directe et 2/3 en coopérative » explique Serge Tardy-Covet.

Avec un mode d'exploitation raisonnée, la famille Tardy-Covet a su , au fil des ans s'adapter à la concurrence tout en se faisant une belle réputation à travers une clientèle fidèle , que ce soit sur les marchés de La Rochette le mercredi, Chambéry le samedi ou encore au magasin de producteurs MACOOP à St Ismier dont Yohann est le président et l'un des fondateur, Nathalie assurant les permanences.

Le PAEN (voir article dans ce magazine): « un bon projet pour l'avenir, auquel nous avons l'intention de nous associer ».

Mais, si aujourd'hui l'exploitation demeure une valeur sûre sur le marché agricole, la famille Tardy-Covet ne compte pas en rester là puisqu'elle envisage de monter un nouveau bâtiment, chambre froide équipée de panneaux photovoltaïques. Malheureusement, seul petit bémol au coeur de cette passion familiale, le manque de place du fait de l'implantation de l'exploitation au coeur même du village. « Cela nous pose des problèmes de stationnement et d'accès aux tracteurs et camions » poursuit Serge qui voit également d'un bon oeil le PAEN, « ... qui serait un bon projet pour l'avenir , auquel nous avons l'intention de nous associer en écrivant un courrier d'intention ».

Des projets pour l'avenir mais aussi une volonté de garder un village champêtre.

De beaux projets en perspective pour « Les Fruits des Dauphins » avec tout d'abord une succession toute trouvée avec Yohann mais aussi une réelle volonté de voir le village demeurer champêtre, calme et rural sans constructions ni aménagement bétonné. « Je me souviens de l'autoroute quand elle a été créée. Initialement elle passait beaucoup plus haut dans la vallée et devait traverser les terres agricoles. Les agriculteurs avaient réagi et elle a finalement été construite en suivant l'Isère. L'autoroute a toutefois coupé beaucoup de terrains et provoqué de nombreux changements pour les exploitants ». Une situation que personne, et surtout la famille Tardy-Covet, ne souhaite revivre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires magasin:

Le local de ventes est ouvert, de mi-Août à fin mars.

- Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 h.
- Le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.

Merci de respecter ces horaires.

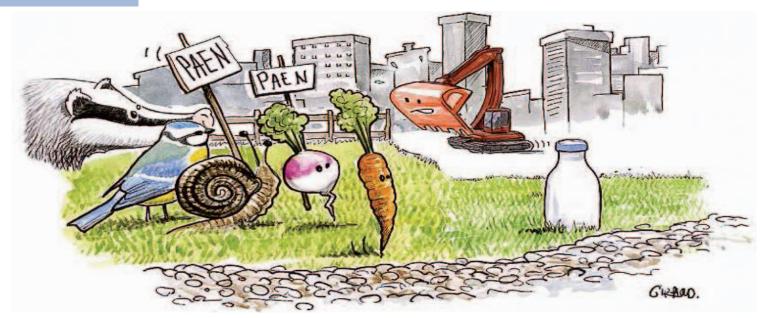
Nathalie est aussi présente sur le marché de La Rochette (le mercredi matin) et sur le marché de Chambéry (le samedi matin) de septembre à avril.

Adresse : GAEC Les fruits des dauphins - 446 Rue De

Granges - 38530 La Buissière.

Téléphone : 04 76 08 55 33

Site internet: lesfruitsdesdauphins.com



PAEN

Le Plan de protection des terres Agricoles et des Espaces Naturels est un projet communal sur lequel nous avons délibéré le 26 février dernier pour lancer une réflexion avec les agriculteurs de la commune et en coordination avec les communes de Ste Marie d'Alloix et de Barraux.

Ce plan permet de choisir et de protéger, en concertation, les terres agricoles et les espaces naturels qui seront ainsi dégagés de la pression foncière de plus en plus forte en zone périurbaine. Notre village est soumis à cette pression.

Le PAEN nous garantit ainsi le choix des zones d'habitation, des zones d'exploitation agricole et de celles dédiées au développement économique (zone d'activités) pour de nombreuses années, en tenant compte des ressources de la commune.

Il donne une perspective à long terme pour nos jeunes agriculteurs qui sont nombreux à La Buissière à reprendre l'activité familiale et ouvre des possibilités supplémentaires d'investissement sur les terres et les bâtiments liés à l'agriculture en pérennisant les exploitations.

OLIVIER Salvetti, Vice-Président Agriculture et Forêt, et Laurence Thery, Vice-Présidente Aménagement Urbanisme et Logement à la Communauté de Communes (mais aussi Maire du Touvet, partenaire du Bassin de vie) sont venus nous parler du PAEN en réunion préparatoire au conseil municipal afin d'éclairer les conseillers. Ils nous ont présenté celui du Touvet, qui a été le premier installé sur l'Isère.

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 26 février 2021, a délibéré favorablement sur ce projet. Le dossier a été transmis au Département et à la Chambre d'Agriculture de l'Isère avec les courriers de soutien de l'ensemble de nos agriculteurs. Le dossier a été envoyé au département qui, avec la Chambre d'Agriculture, gère cette opération.

BASSIN DE VIE

Le partenariat entre nos communes avance...

L'agence New Deal, qui a formalisé le projet de territoire de la CCLG, travaille avec nous pour formaliser à présent notre projet pilote de « bassin de vie ».

Le Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, Henri Baile, nous soutient sur cette « association » et nous apporte des moyens logistiques, humains et de réflexion pour son lancement.

Rappel: Barraux, Ste Marie d'Alloix, Sainte Marie du Mont, le Touvet et La Buissière travaillent sur des projets ou sur des recherches de solutions en commun. On appelle cela un "Bassin de vie". Pas de strate administrative en plus, ni de personnel pour le gérer; du volontariat, de l'énergie et souvent des moyens financiers pour engager des solutions ou des projets plus ambitieux au cas par cas.

Exemples:

La cantine avec cuisine centrale (PAIT : candidature engagée en janvier par le biais du SIEEM)

 Mais aussi des négociations avec l'ONF ou le Département pour résoudre des soucis de voirie ou de sécurité impactant l'ensemble de nos communes

Le PAEN, dont nous lançons la réflexion sur un dossier commun avec Sainte Marie d'Alloix et Barraux, ce sera :

- La possibilité de créer un accueil "classe verte locale" pour les enfants de nos communes sur le village de Sainte Marie du Mont.
- Des employés communaux qui s'épaulent en cas de besoin, des moyens techniques mis en commun.

Du lien et des économies supplémentaires entre nos villages déjà réunis par le SIEEM qui gère nos écoles et le syndicat intercommunal de gestion de l'alpage de L' Alpe, depuis de nombreuses années.

RÉUNION FORÊT

Pour faire suite à la réunion des communes du Bassin de vie pour traiter les soucis de voirie liés au trafic des grumiers entre Sainte Marie du Mont et La Buissière, nous avons programmé un courrier commun aux maires des communes, puisqu'il s'agit de police, destiné à l'ONF. Il serait souhaitable que cet organisme prenne ses responsabilités vis-à-vis de ses sous-traitants et qu'il revoie ses circuits de transport ainsi que les horaires sur la partie entre La Flachère et La Buissière pour empêcher les conflits d'usage dangereux avec les bus des écoles.



Economie Entreprises

COLISSIMO

Vous avez dû constater, depuis deux ans, les encombrements de camions qui stationnaient, dans des conditions déplorables, devant Colissimo, sur la zone d'activité de la Buissière. Cette occupation sauvage occasionnait des nuisances (poubelles, déchets, toilettes sauvages, blocage de la circulation vers la plaine, dégradation importante des trottoirs et des mobiliers urbains...) que nous ne pouvions plus accepter sur la commune.

Nous avons collaboré avec Jean François Clappaz, Viceprésident en charge de l'Economie, et avec le service Economie de la Communauté de Communes du Grésivaudan, pour exprimer notre désaccord, indiquer nos limites face à un manque de réaction de Colissimo et rechercher de solutions avec le groupe La Poste.

Après deux réunions, la direction de La Poste a finalement accepté de nous entendre et de louer un local au Cheylas pour accueillir les camions et leurs chauffeurs dans des conditions sanitaires et humaines dignes.

D'autre part, ils ont aussi été interpellés sur l'éclairage, trop puissant et gênant. Ils se sont engagés à refaire une étude pour y remédier.

Les 4 nouvelles entreprises qui doivent s'installer dans les prochains mois sur les terrains en face de Colissimo pourront ainsi le faire dans de bonnes conditions. Le Grésivaudan va aussi pouvoir procéder au nettoyage et aux réparations pour rendre la ZAC présentable.

ENTREPRISE COLAS

Madame la Maire a rencontré les représentants de l'entreprise COLAS concernant les nuisances importantes et les comportements inappropriés des chauffeurs qui empoisonnent la vie des riverains, roulent trop vite, dégradent les matériels de voirie sur la RD 166.

Les riverains se sentent en danger en sortant de chez eux.

D'autres nuisances, sonores (coups de klaxon intempestifs) et olfactives (odeurs fortes liées à la production ou à un mauvais usage de couvertures sur les camions), vont pouvoir être normalement corrigées.

Les dirigeants de l'entreprise COLAS (le responsable environnement Sud-est et le responsable opérationnel des sites) n'étaient pas conscients de l'importance de ces nuisances. Les chauffeurs de COLAS et les sous-traitants vont être recadrés. Il serait opportun de pouvoir noter les plaques d'immatriculation des camions benne concernés. Une application (un lien) est mise à disposition des habitants sur Panneau Pocket et sur le site de la mairie (Chapître "Brèves") pour signaler ces incivilités et permettre aux dirigeants de COLAS de réprimander les chauffeurs concernés le cas échéant.

Une nouvelle réunion sera organisée au printemps avec l'entreprise COLAS et les riverains, pour faire le point.





Vie Sociale

COMITÉ CONSULTATIF VIE SOCIALE

La commune a approuvé un règlement d'aide sociale le 18/12/2020 à destination de ses habitants. Il est consultable sur le site internet de la mairie.

Vous êtes concernés :

Si vous êtes jeunes diplômés.

Une prime d'encouragement vous est attribuée si avez obtenu les diplômes suivants :

- Tout baccalauréat (technique, technologique, général)
- CAP ou brevet professionnel.

D'un montant de 150 €, elle permettra de financer l'achat de livres, matériel informatique ou téléphonie, cours d'auto-école auprès de nos commerces de proximité.

Modalités : en faire la demande auprès de la mairie muni d'un justificatif de domicile et du justificatif du diplôme..

Si votre enfant est inscrit à une activité culturelle ou sportive.

A compter de la rentrée de septembre 2021, la participation de la commune aux activités sportives et culturelles de nos enfants est étendue aux enfants scolarisés en collège et lycée.

Elle est portée à 40 € pour les enfants de maternelle et élémentaire et 50 € pour les enfants de collège et lycée.

Conditions:

- Être domicilié sur la commune.
- Inscrire ses enfants à des activités sportives ou culturelles.
- Avoir un quotient inférieur à 1250.

Modalités : Fournir en mairie un justificatif de domicile et une attestation d'inscription indiquant le montant total payé par l'organisateur de l'activité, accompagnés d'un RIB.

Si votre enfant est inscrit à la cantine scolaire du SIEEM.

En 2020, la commune a participé au coût du repas de la cantine des enfants de La Buissière scolarisés au SIEEM à raison de 0,50 € par repas.

Cette participation a été portée à 0,80 € par décision du Conseil municipal du 29/09/2020.

Elle sera portée à 1 € par repas pour la rentrée de septembre 2021.

OUVERTURE D'UN POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE EN MAIRIE

A compter du 1^{er} mai , la mairie met en place un point d'accueil numérique pour vous permettre de réaliser en ligne vos démarches numériques diverses : carte grise, demande d'acte de naissance..., ou vos déclarations CAF, impôts...

Les horaires de libre accès seront communiqués par panneau pocket, sur le site internet de la mairie et le panneau d'affichage.

Les personnes qui le souhaitent pourront être accompagnées pour réaliser leurs démarches.

Pour cela, elles devront prendre rendez-vous en mairie.



SIEEM - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Depuis janvier 2021, le bureau du SIEEM est présidé par Rose-Marie Grossi, adjointe aux affaires sociales de la commune.

Le SIEEM est administré par un conseil syndical composé des maires et de membres élus de chaque commune : pour La Buissière, le représentant élu au SIEEM est Philippe Lanoy.

Le rôle de la Présidente est de mettre en oeuvre les décisions du conseil syndical et d'assurer l'administration et la gestion courante du syndicat. Pour ce faire, elle est assistée de trois vice présidents(es) : Nadine Souton pour la commune de la Flachère, Luc Sindirian pour la commune de Sainte Marie d'Alloix et Laurine Bouchet-Flochet de Sainte Marie du Mont.

Céline Audermatte, secrétaire à temps partiel assure la gestion administrative et logistique. Onze agents assurent, sur les trois écoles, les fonctions d'agents techniques cantines, d'agents de garderie et d'agents de service de nettoyage auxquels s'ajoutent les ATSEM en maternelle.

Pour la Buissière, l'équipe est composée de : Katia Audermatte (cantine et garderie), Murielle Guillaudin (cantine et garderie), Séverine Renaud (cantine et ménage), Isabelle Vanderaerde (cantine et ménage) et Carole Feray (cantine).

Les contraintes liées au COVID ont conduit à modifier l'organisation de la cantine de la Buissière ainsi que l'entretien des locaux.

INTERVIEW de Katia, Murielle et Séverine :

Comment est organisée la cantine pour répondre aux mesures sanitaires ?

Actuellement les enfants mangent par classe, ce qui conduit à effectuer trois services de cantine. Quand une classe mange, les deux autres sont soit dans la cour soit dans la garderie afin de ne pas mélanger les classes.

Et la garderie?

Pour le goûter, les enfants sont répartis sur les tables par classe également. La même répartition est appliquée lorsqu'ils peuvent manger dans la cour. Autant que faire se peut, il leur est demandé de rester par classe pour jouer après le goûter.

Quelles contraintes en matière de ménage?

Nous procédons, en plus du ménage, à la désinfection de toutes les surfaces, tables, chaises, interrupteurs, poignées....qui ont pu être touchées par les enfants et les professeurs.

Comment les enfants vivent-ils ces contraintes?

Globalement, ils se sont bien adaptés au port du masque même si parfois il faut en rappeler certains à l'ordre.

Du fait des trois services, le temps de repas est court et certains enfants peuvent se sentir bousculés par le rythme.

Et pour les agents?

Il s'agit d'une charge supplémentaire en termes de travail mais les consignes sont respectées pour le bien de tous, enfants, famille et personnel.



De gauche à droite : Isabelle Vanderaerde, Carole Feray, Katia Audermatte, Murielle Guillaudin , Séverine Renaud



Par ailleurs, ce début d'année a vu la construction du préau de l'école maternelle de la Flachère pendant les vacances de février. Une subvention du Conseil départemental a aidé au financement de ce projet.



Syndicat Intercommunal de l'Alpe (SI Alpe)

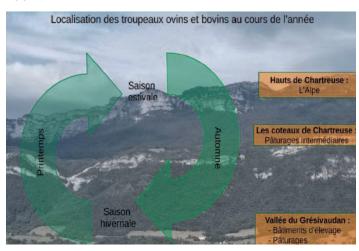
L'Alpe est un **alpage des Hauts de Chartreuse** dont l'accès se fait par la commune de Ste Marie du Mont.

Cette dernière ainsi que celles de La Buissière, La Flachère, Sainte Marie d'Alloix et St Vincent de Mercuze sont **copropriétaires** de ce territoire.

Chacune de ces communes a élu 2 représentants qui siègent au **Syndicat Intercommunal de l'Alpe**.

Son rôle est de prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion des 600 hectares que comptent ce territoire.

Les archives montrent que cette exploitation collective est presque millénaire (avec la création du syndicat en l'an 1067).



Le **Groupement Pastoral de l'Alpe regroupe les éleveurs** qui mettent leurs animaux en estive sur cet alpage. Ce dernier est nécessaire pour **assurer l'alimentation des troupeaux durant l'été** où la pousse de l'herbe est ralentie en plaine et sur les coteaux secs de Chartreuse.

Ceci est d'autant plus vrai ces dernières années où la sécheresse et les chaleurs intenses sont particulièrement néfastes à la pousse de l'herbe.

Les élevages de nos villages sont basés sur un **équilibre** entre les surfaces d'alpages, les surfaces en moyenne montagne (Ste Marie du Mont), les surfaces en prairies autour des villages de la vallée et les terres céréalières.

Les exploitations ont besoin de chacune de ces surfaces pour pouvoir subvenir aux besoins alimentaires des animaux, fournir les litières nécessaires à l'hivernage des animaux et épandre les effluents d'élevage.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

L'Alpe fait partie de la **Réserve Naturelle** des **Hauts de Chartreuse** dans le Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse. La Réserve s'étend du Mont Granier à la Dent de Crolles.



Tous les travaux nécessaires pour la pérennisation des activités pastorales sont ainsi soumis à autorisations. Dans un prochain article, nous essayerons de vous présenter les types de travaux effectués, les étapes de leur élaboration avec les organismes qui montent les dossiers, ainsi que les comités qui les étudient et les jugent.

PRÈS DE 75 ESPÈCES D'OISEAUX SE REPRODUISENT DANS LA RÉSERVE NATURELLE.

Certains oiseaux font leur nid au sol et ont besoin d'espaces ouverts comme les prairies pour se nourrir et élever leurs oisillons. On trouve différentes espèces d'oiseaux prairiaux au sein de la Réserve comme par exemple le Pipit Spioncelle, l'Alouette des Champs, le Traquet Motteux... et le plus connu le Tétras-lyre!

Le maintien des prairies d'altitude est permis grâce aux bovins et ovins mis en alpage. Leur pâturage débute au début de l'été après la période de reproduction de ces espèces.

L'exploitation de ces espaces protégés par le pâturage contribue à maintenir des espaces ouverts et donc les espèces qui vont avec.



Pipit spioncelle



Traquet Motteux



Alouette des Champs



Tétras-Lyre

Donc quand je mange, je participe à la préservation d'espèces ? Ça me donne faim tout ça !





LOISIRS & SPORTS

En 2021, nous espérons la reprise de nos activités et manifestations!

Afin de garder le lien et la forme, n'hésitez pas à vous abonner à notre page facebook (Loisirs et Sports) et à participer à notre défi.



Nous publions les séances de cardio-training de Jonas!

Les cours de Pilates sont retransmis par Zoom par Delphine.

Nous voulions vous lancer un petit défi (avec à la clé un beau cadeau dont on vous garde la surprise et une publication du podium dans le prochain Buisseran), que



nos profs ont déjà relevés : faire la plus belle / rigolote / originale photo de vous en train de faire votre activité (sport, couture, jeux en famille...).

Pour participer, c'est très simple, vous pouvez soit publier sur notre page facebook, soit nous l'envoyer par e-mail : contact.loisirsetsports@gmail.com



Avant le 31 mai 2021.

Alors à vos appareils et déguisements, prêts, PARTEZ!!

LA LICORNE

En cours de constitution, elle est chargée par convention d'organiser les fêtes et cérémonies qui animeront la commune.

Si la situation sanitaire le permet, elle vous propose de nous retrouver pour :

- La fête des mères, le 29 mai.
- Les feux de la Saint Jean, le 19 juin
 à partir de 14h avec stands festifs,
 concours, buvettes, food truck,
 jusqu'au soir où sera allumé le feu
 de la Saint Jean.



• Le passage du Père Noël, le **18 décembre** et le concours des bassins.

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre pour contribuer à l'organisation de ces réjouissances.

Pour cela merci de contacter **Martine Paturel** conseillère municipale par le biais du secrétariat de mairie ou par mail à : contact@mairie-la- buissiere.fr



BALADE AUTOUR DU LIVRE : LE BOUT DU TUNNEL ?

L'association « Balade autour du livre » a arrêté ses activités après le Festival 0-6 ans auquel elle a participé, en partenariat avec l'Espace Paul Jargot de Crolles et le concours de nouvelles organisé entre juin et septembre 2020..

L'inactivité, due à cette année de grands bouleversements liés à la Covid 19, a entraîné l'annulation de toutes les animations prévues. L'horizon est encore brumeux, mais l'association conserve l'espoir de lancer sa saison dès septembre.

Des réunions du bureau ont permis de planifier certains événements de l'année 2021, qui seront encore une fois incertains.

Sont prévus pour le moment :

Dès que possible

Retour de « LIVRES EN BALADE » et de la libre-circulation des livres sur plusieurs sites de la vallée du Grésivaudan.

Septembre

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE – Journée Balade autour du livre sur le thème : « **BELLA ITALIA** ».

L'Italie sera l'invitée de cette journée allègre, mêlant littérature et arts de la rue. Le village vivra au rythme de la douceur latine, avec « Les conteurs Joyeux » et leurs fables italiennes, Gildas dans son costume de clown transalpin, et les chanteurs de Comamici (association grenobloise) interprétant des chants et des ballades du Nord au Sud de l'Italie. Par ailleurs, les amateurs de littérature pourront retrouver leurs écrivains régionaux, ainsi que les stands de ventes de livres chez l'habitant, sans oublier, bien sûr, le célèbre concours de nouvelles

Une restauration italienne sera proposée au public qui pourra utiliser la traditionnelle calèche pour se déplacer.

Novembre

THÉÂTRE

Plusieurs représentations de la comédie, «Les Chapardeurs» de François Scharr, jouée par la troupe des Théâtreux, pour un moment de détente très attendu.

Depuis quelques années, l'association multiplie ses actions et les diversifie, ses missions étant de toucher les publics les plus divers, en insistant sur la jeunesse, à travers des événements multiculturels.

Le bureau remercie les adhérents de l'association qui font le maximum à chaque animation pour répandre ces petits bonheurs auprès de tous.



CA S'EST PASSÉ À LA BUISSIÈRE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En présence de droite à gauche Agnès Dupon, Maire, Rémi Tillier, Conseiller Défense, Gérard Guidet, Portedrapeau, André Maitre, Représentant de l'Umac, Pierre Bouillot, Vice-président à la commission animation, et Nicolas Fournage.



PASSAGE DU PÈRE NOËL

Le 18 décembre et remise des colis de Noël aux anciens.



REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE BASSINS

Le 28 décembre par Alain Juste 2^{ème} adjoint et Martine Paturel (à gauche sur la photo).





LA BUISSIÈRE SOUHAITE UN JOYEUX ANNIVERSAIRE À SON CENTENAIRE

Avoir 100 ans c'est être un géant, avoir 100 ans c'est avoir voyagé dans le temps....



De gauche à droite Robert Caron notre centenaire, Agnès Dupon Maire, Philippe Lanoy 1^{er} adjoint, Rose-Marie Grossi 3^{ème} adjointe, Guillaume et Valérie Caron fils et belle fille de Robert Caron

Robert Caron est né le 04/03/1921, père de 5 enfants, il a également 17 petits enfants et 16 arrière petits enfants.

Pendant la guerre, alors qu'il était étudiant à Grenoble depuis 1941, il quitte, en 1943, les chantiers de jeunesse pour fuir le STO (service de travail obligatoire). Il rejoint l'armée secrète du Beaufortain dirigée par un de ses cousins connu sous le nom de guerre de Lavalé.

Il travaille comme correcteur au Dauphiné Libéré puis comme journaliste économique pour un journal industriel.

Passionné de montagne, il pratique le ski de piste et fait de nombreuses randonnées jusqu'à l'âge de 85 ans.

La famille Caron habite La Buissière depuis 1703, au moins, suite au mariage en janvier de cette même année de Catherine Chevrier et Jean Poulat sous le règne de Louis XIV.

RENCONTRE AVEC NOS SÉNATEURS ET NOS ÉLUS RÉGIONAUX

Le 10/02, Mme la Maire a accueilli Mme Catherine Bolze et Mme Nathalie Bérenger conseillères régionales : les échanges informels ont porté sur les projets en cours dans la commune. Les conseillères régionales ont présenté le système de subventions pour l'aménagement du territoire.

Le 18/02, c'était au tour des sénateurs d'être reçus : Mme Frédérique Puissat et M.Michel Savin. Ces derniers ont présenté les activités du Sénat en matière de sports, d'investissements et de subventions. Les échanges ont porté également sur les projets de la municipalité.

ÇA VA SE PASSER À LA BUISSIÈRE ...

FÊTES À LA BUISSIÈRE

Si la Covid nous en laisse le loisir, nous célébrerons :

- La fête des mères le 29 mai.
- Les feux de la Saint Jean le 19 juin à partir de 14 h.

ETAT CIVIL 2020

CARNET ROSE

Emma Michèle Laura SABATINO née le 20 janvier Lina DEVEY née le 23 janvier Théa Emilie Nina GERARD née le 12 février Malo Thibault Victor POLINE né le 2 avril Elyo Jacques Patrick COUP-LA-FRONDE né le 05 avril Saovanee Manon Marie BOUASY née le 24 avril llan Florent GAILLARD TURLAN né le 12 mai Emy Aurore ALBERGANTI née le 01 août Ambre Lise PROST née le 24 août llyan HASSOUN né le 23 octobre

CARNET BLANC

Sandrine SONZOGNI et Damien OLIVETTI le 18 juillet Camille JEANNELLE et Julien MICHEL le 08 août Isabelle DELAGE et Philippe CHARRUYER le 7 novembre



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Michel PONCET le 29 février Marcel RUBATAT le 30 avril Éric GUILLAUME le 5 juillet Catherine MOTTET le 9 juillet Gérard GUIHARD le 29 septembre Rinaldo FERRE le 2 novembre Courrier Noëlle le 23 décembre

UN PEU D'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Saviez-vous que la Buissière avait une gare ? Elle desservait Le Cheylas et la Buissière... au bout de la rue de la gare juste après le nouveau pont. La gare a cessé de fonctionner à la fin des années 70.





Point sur la vaccination covid dans notre commune

La mairie a depuis début mars accès à une plateforme en ligne qui lui permet d'inscrire les personnes étant éligibles à la vaccination au centre du Versoud ou aux centres de vaccination de Grenoble.

Les personnes de plus de 70 ou atteintes de co-morbidité qui n'avaient pas pu se faire vacciner, ont été invitées à se faire connaître en mairie afin qu'un rendez vous puissent leur être proposé.

A ce jour, toutes les personnes qui se sont inscrites en mairie ont pu recevoir une première dose de vaccin Pfizer voire une deuxième pour certaines.

Une information communiquée par le centre du Versoud et concernant l'extension de l'injection du vaccin Pfizer ou Moderna à d'autres publics a été mise en ligne sur panneau pocket et sur le site internet de la mairie.

Si vous faites partie du public concerné et rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous au centre du Versoud ou dans les centres de vaccination de Grenoble, faites vous connaître en mairie.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

- Connectez-vous à la plateforme Keldoc
- Ou téléphonez au 04 76 77 58 63 ou au 04 76 00 31 34

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER LE CENTRE DE VACCINATION DE CHAMBÉRY

- Centre Hospitalier 04 79 75 52 68 ou 04 79 96 55 19
- Chambéry le Manège 04 79 75 52 68 ou 04 79 70 78 00



Panneau Pocket



La municipalité utilise PANNEAU POCKET pour TOUTES LES INFORMATIONS ET ALERTES DE NOTRE COMMUNE sur votre téléphone.

Ce mode de communication, très réactif, remplace la plupart des distributions papier.

Si vous ne l'avez pas encore, téléchargez l'application panneau pocket disponible sur GOOGLE Play, APP Store, APP Galaxy sur votre smartphone ou tablette.







Vous recevrez une notification instantanément sur votre portable à chaque nouvelle alerte ou information émise par la mairie.

Plus besoin de passer devant le panneau lumineux pour voir les messages : ils sont dans votre poche !

Panneau Pocket est aussi disponible sur ordinateur par le lien du site de la mairie :





MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

De 8h à 12h et de 16h à 18h les lundi et vendredi

De 8h à 12h les mardi et jeudi

Le secrétariat est fermé le mercredi

Horaire déchetteries du SIBRECSA

Pontcharra du lundi au samedi de 8h à 12h et de 15h à 18h30

Le Cheylas du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h30

Fermée le mercredi après midi